

REGLEMENT CONCOURS FACEBOOK IZOARD TOURISME

Article 1. Organisation

L'office de tourisme des Hautes Vallées – La Grave, la Clarée, l'Izoard dont le siège social est situé à RD 1091 – 05320 LA GRAVE organise du 04/01/2022 au 03/02/2022, un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2. Participants

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure en détention d'un compte Facebook.

La participation au concours est strictement nominative. Il est donc interdit à tout participant de participer sous plusieurs pseudos avec plusieurs comptes ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participant et pour toute la durée du concours.

Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, l'ensemble des employés et stagiaires de l'office de tourisme ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer au présent concours.

Article 3. Modalités du jeu

Afin de participer au concours, le participant doit :

- Envoyer une ou deux photos maximum (par participant) prises sur le secteur de l'Izoard (Cervièrès, Villard-Saint-Pancrace, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André)

Article 4. Détermination des gagnants

Le concours sera clôturé le 03/02/2022. Une sélection des 10 meilleures photos sera faites par l'office de tourisme des Hautes Vallées puis soumises aux votes sur la page Facebook Izoard Tourisme. Le gagnant sera l'auteur de la photo ayant reçu le plus de like. La fin de prise en compte des votes sera le 10/02/2022. Le gagnant sera averti par message privé sur Facebook.

Article 5. Lot

Le gagnant remportera un sac Hautes Vallées, une flasque Hautes Vallées, 1 écusson Izoard, 1 tasse Izoard (total : 38€). La photo gagnante deviendra la photo de couverture de la page Facebook Izoard Tourisme pendant un mois.

Article 6. Application du règlement

La participation à ce concours vaut de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, y compris ses avenants éventuels et ses additifs ainsi que les modalités de déroulement du concours.